Département **VAR**

N° D'ORDRE : 05/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 avril 2024

Date de la convocation : 20 mars 2024

<u>Présidente de séance</u> : Anne-Marie WANIART

<u>Présents</u>: VILLETTE Séverine, Vice-Présidente, BONNANT Virginie, CARBONEL Eliane, DIGNAC Elisabeth, GIBELIN Gisèle, MARQUES Florian et PEYNE Stéphane

<u>Absente ayant donné pouvoir</u>: MARCELLINO Anne-Marie à CARBONEL Eliane

Absent excusé :

Objet:

Modification convention AXA – Mutuelles communales

Nombre de membres :

en exercice: 9 présents: 8 votants: 9

Délibération certifiée exécutoire :

Transmise en Préfecture le :

Affichée / notifiée le :

Madame la Présidente expose,

Par délibération du 22 octobre 2021, devant les difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains administrés, le CCAS a mis en œuvre le dispositif de « mutuelles communales ».

Ce dispositif repose sur le partenariat entre le CCAS et les organismes EMOA et AXA, sans pour autant inclure de clause d'exclusivité.

Devant la hausse des coûts, AXA a informé le CCAS de son souhait de modifier la convention actuelle en abaissant de 5% les remises effectuées aux gassinois ; à savoir :

- 20 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus (au lieu de 25 %)
- 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles (au lieu de 25 %)
- 20 % pour les fonctionnaires (agents publics titulaires) de la fonction publique territoriale (au lieu de 25 %)
- 10 % pour tous les autres habitants (au lieu de 15 %)

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider ces nouveaux taux en autorisant Madame la Présidente à signer la nouvelle convention.

Les membres du Conseil d'Administration, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVENT le projet de convention soumis ;

AUTORISENT la Présidente à signer le projet de convention entre la Commune de Gassin et le AXA et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 04 avril 2024 La Présidente, Anne-Marie WANIART

